

ARRÊTÉ N° 2026-7
Délégation à Madame Brigitte PETIT
Commission de sécurité

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ;
- VU les délibérations n° 2020-07-02 et 2020-07-04 portant élection du maire et élection des adjoints au maire en date du 3 juillet 2020 ;
- Considérant les empêchements des Adjoints au Maire et des Conseillers municipaux délégués ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er - Délégation est donnée à Madame Brigitte PETIT, Conseillère municipale, afin de représenter la Ville lors de la visite de la Sous-Commission départementale de sécurité à NEOMA Business School prévue le 20 janvier 2026.

ARTICLE 2 - Madame Brigitte PETIT reçoit délégation afin de signer toutes pièces et documents se rapportant à cette réunion.

ARTICLE 3 - Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 5 janvier 2026



Catherine FLAVIGNY
Maire de Mont-Saint-Aignan

Certifié exécutoire par la transmission en Préfecture
la publication et la notification en date du :

13 JAN. 2026